



LA JUSTICE DE GENRE ET LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS PROJET DE DOCUMENT-CADRE

INTRODUCTION

Pour les Amis de la Terre International (ATI), il est évident que seule une transformation radicale de nos sociétés nous permettra d'atteindre la justice sociale et environnementale. Nous aspirons à la justice et à la liberté, par opposition à tous les systèmes qui dévalorisent et exploitent les femmes, les peuples et l'environnement : patriarcat, racisme, (néo)colonialisme, oppression de classe, capitalisme et hétéronormativité. Nous n'attaquerons pas ces systèmes séparément, parce qu'ils se renforcent mutuellement dans leur élan permanent d'accumulation matérielle, pour les seuls profits et privilèges des élites de la société.¹

Le programme «Forêts et Biodiversité» des ATI a encadré un travail participatif avec les membres de la fédération et avec d'autres structures, pour débattre et réfléchir aux liens que l'on peut établir entre la justice de genre et la gestion communautaire des forêts (GCF). L'objectif premier consistait à développer ce cadre conceptuel de la justice de genre dans un contexte de GCF, de manière à accroître la visibilité de la participation politique active des femmes dans ce mode de gestion historique, et à reconnaître la place centrale qu'elles y occupent.

Nous sommes partis du postulat selon lequel la pensée dichotomique moderne établit une hiérarchie des relations entre l'humain et le non-humain². Cette pensée est ancrée dans un racisme structurel, qui se traduit par la dépossession de territoires ancestraux, ainsi que par la négation des pratiques culturelles et

des modes de gestion de l'environnement propres aux différents peuples à travers le globe. Ce mode de pensée et cette conceptualisation de la nature en tant qu'entité féminisée s'appuient sur une grille de lecture binaire, laquelle repose principalement sur des logiques modernes et coloniales. Dans de telles logiques, on établit des catégories hiérarchiques entre les sociétés et la nature, par lesquelles cette dernière est dévalorisée, ce qui entraîne des conséquences néfastes sur les femmes et sur leurs territoires³. Dans ce contexte, la violence exercée à l'encontre des femmes se trouve exacerbée par une stratégie de « guerre » contre les femmes. Dans certains pays de l'hémisphère Sud, cette guerre se manifeste par une criminalisation croissante, des meurtres et des emprisonnements de femmes en raison de leurs activités visant à protéger leurs corps, les forêts et la biodiversité au sein de leurs territoires.^{4 5}

« Notre lutte est en train de gagner en puissance. Les femmes, les jeunes et les minorités sexuelles sont privés de leurs droits, par les acteurs du pouvoir qui remettent en question jusqu'à notre existence. Nous nous battons pour protéger la vie et la biodiversité. Le racisme, le colonialisme

³ UAF-LA, 2015

⁴ Segato, 2016.

⁵ D'après le rapport de Global Witness au sujet des défenseurs de l'environnement, en 2020, plus de la moitié des attaques à l'encontre de ces personnes se sont concentrées dans trois pays : la Colombie, le Mexique et les Philippines. Les données indiquent que plus de la moitié des attaques mortelles étaient directement liées à leur opposition à des projets d'exploitation minière, d'exploitation forestière et de barrages. Si la plupart des défenseurs attaqués étaient des hommes, les femmes font elles aussi l'objet de formes de violence fondées sur le genre, notamment des violences sexuelles. Les femmes se trouvent souvent confrontées à un double défi : la lutte publique pour protéger leurs terres, et la lutte moins visible pour défendre leur droit à s'exprimer au sein de leur communauté et de leur famille (Global Witness, 2020).

¹ ATI, 2018, p. 1

² Herrero, 2018

et le patriarcat représentent autant de systèmes d'oppression qu'il faut combattre de manière globale.» Sandra Morán, du Guatemala, de la Marche mondiale des femmes, participante au deuxième webinaire interne des ATI sur la justice de genre dans le contexte de la gestion communautaire des forêts, le 21 avril 2022.

Le système capitaliste est consolidé par le système patriarcal, l'hétéronormativité, le racisme, l'extractivisme et le validisme. Le combat de notre fédération pour un changement de système doit passer par la remise en cause de ces structures. Il faut par conséquent que les propositions et les initiatives présentées ici participent à mettre fin aux systèmes qui dévalorisent les femmes, les corps racisés et les personnes au genre non-conforme dans différents territoires.

« Nous mettons aussi nos corps en jeu contre l'accaparement des terres et la progression du palmier à huile. Nous travaillons dans des centres de santé en utilisant des plantes médicinales. Nous prenons soin de l'eau, de la biodiversité et des territoires. Nous nous défendons contre des attaques violentes. » Mario, membre du collectif LGBTQI au sein de l'Organisation fraternelle noire du Honduras (OFRANEH pour son acronyme en espagnol uniquement), participant au deuxième webinaire interne des ATI sur la justice de genre dans le contexte de la gestion communautaire des forêts, le 21 avril 2022.

Ce document de cadrage politique établit les liens entre la GCF et la justice de genre, et expose notre lecture de la façon dont le système patriarcal opprime spécifiquement les femmes, et accentue les formes de violence structurelle qu'elles subissent d'ores et déjà dans leurs corps et dans leurs territoires. Notre approche s'inspire de l'écoféminisme et des féminismes de communautés locales de l'hémisphère Sud. Nous souhaitons par ailleurs faire écho à cette affirmation selon laquelle il est impératif de reconnaître les femmes, leurs corps et leurs territoires⁶, et

participer à la création d'espaces pour une participation politique effective, aux antipodes de ces exercices de simulation ou des quotas qui ne visent pas de changements structurels.

« Les quotas en matière de genre sont par exemple promus à tous les échelons du gouvernement au Népal. Dans les textes, on vise une participation plus égalitaire, mais dans les faits seule une maigre portion du budget (1%) est consacrée à la mise en œuvre de stratégies de justice de genre dans le pays. » Pallavi Joshi, Amis de la Terre (AT) Népal, participante au deuxième webinaire interne de ATI sur la justice de genre dans le contexte de la gestion communautaire des forêts, le 21 avril 2022.

CONSÉQUENCES SUR LES FEMMES

Si nous voulons bien saisir les liens entre la justice de genre et la GCF, il convient de cerner les effets du système capitaliste, du patriarcat et des projets extractivistes (avec les modèles d'oppression qui les sous-tendent) sur les corps et les territoires des femmes. Nous mesurerons alors l'ampleur de la situation, et identifierons les formes de violence et les traits caractéristiques du modèle extractiviste, qui constitue le socle de cette accumulation capitaliste qui ravage les territoires, les forêts, la biodiversité et le corps des femmes. Nous serons alors en mesure de penser les activités du domaine du soin, et leurs liens avec la GCF. Cela permettra d'élaborer une stratégie politique concrète qui alimentera les pratiques de défense des territoires et de reproduction de la vie⁷, dont les femmes sont les principales protagonistes. Nous nous pencherons enfin sur les demandes historiques d'accès à la propriété et à des droits fonciers, pour lesquelles les femmes se sont battues à travers le monde. Nous seulement ces droits sont l'une des conditions minimales pour la dignité, mais ils permettent à la fois de définir une stratégie de défense des territoires et de renforcer la GCF.

⁶ Les féminismes décoloniaux, les féminismes de communautés locales d'Amérique latine et la théologie féministe voient dans le corps le premier territoire d'expériences historiques spécifiques. Les féministes de communautés locales estiment que l'appropriation des connaissances, des terres et des ressources s'est accompagnée d'une utilisation du corps des femmes selon différentes modalités. Tout d'abord en s'attaquant à nos corps, en imposant violence et soumission. Ensuite, parce que les femmes ont toujours été les protectrices, les créatrices et les restauratrices des espaces dans lesquels la vie fleurit. Elles affirment que les luttes visant à récupérer et défendre leurs territoires et leurs terres sont indissociables de la lutte pour récupérer leur corps-territoire, parce que « les formes historiques et oppressives de la violence existent autant pour mon territoire premier, le corps, que pour mon territoire historique, la terre » (Cabnal, 2012, page 17).

⁷ Nous envisageons des stratégies concrètes de défense de la vie, ainsi que des luttes qui se déroulent au quotidien, dans le cadre de la reproduction et de la production de la vie. Les pratiques associées à ces stratégies et à ces luttes contribuent au développement de capacités politiques, par exemple lorsqu'un groupe risque tout à coup de se voir déposséder de ce qui constituait jusqu'alors un bien commun. Des autrices comme Silvia Federici et Raquel Gutiérrez ont approfondi ces concepts, que les philosophes latino-américains Bolívar Echeverría et Luis Tapia ont également étoffé.

MENACES SUR LA VIE, LES FEMMES, LES FORÊTS ET LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DES TERRITOIRES

La financiarisation de la nature⁸, l'agrobusiness, l'expansion des monocultures, les mégaprojets et les entreprises d'exploitation minière sont autant d'activités liées au modèle extractiviste⁹, et à un modèle de développement imposé, qui repose sur l'exploitation des ressources naturelles et des biens communs, et sur une accumulation pour toujours plus de profits (Korol, 2016). Nous nous trouvons aujourd'hui dans une véritable guerre contre la vie : le soi-disant développement, et les dynamiques censées apporter du progrès, sont organisés de manière à attaquer directement les fondements matériels permettant la vie¹⁰. Dans cette approche, il devient envisageable de revendiquer la propriété privée des forêts et de la biodiversité et des éléments qu'elles contiennent, y compris leur information génétique et leurs fonctions au sein des territoires.¹¹

Les territoires sont fortement touchés par la progression de la frontière agricole à travers le modèle agro-industriel, et l'expansion des monocultures telles que le palmier à huile et le soja, ainsi que par l'accélération de la déforestation et de l'exploitation forestière illégale. Ces activités ont des répercussions sur les ressources naturelles et les biens communs, sur les formes collectives de gestion des forêts et de la diversité biologique. Elles ont cependant aussi des effets sur le corps des femmes, et sur leurs stratégies visant à préserver la vie au sein de leurs communautés¹². Les processus de défense des territoires et les féminismes à l'échelle locale voient le corps comme représentant le premier territoire, le corps en tant que concept plus vaste, et intimement lié aux éléments naturels et spirituels

qui nous entourent ; ce que résume l'affirmation selon laquelle « *notre corps représente le premier territoire* ».

Le modèle agroindustriel ne se manifeste pas seulement par des conflits autour des biens communs de la nature, ou par leur pillage. Ses conséquences négatives découlent également des pratiques extractivistes qui sont au cœur de ce modèle, notamment l'appropriation des connaissances ancestrales, la disparition d'identités culturelles ou de pratiques et de processus spirituels, et le déclin de certains modes d'organisation des femmes et de leurs communautés.¹³

Les projets associés à ce modèle s'appuient sur des visions patriarcales, racistes et (néo)coloniales, et contribuent à renforcer et à perpétuer des causes profondes de la crise climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité, alors que nombre de programmes internationaux et nationaux les considèrent comme des solutions. Ils perpétuent dès lors un système injuste et inégalitaire, avec de multiples formes d'oppression liées entre elles, qui renouvellent et renforcent les obstacles structurels à la reconnaissance des droits des femmes, plutôt que de les réduire.

Le modèle extractiviste restreint l'autonomie des femmes et les rend plus vulnérables, par une combinaison de facteurs que sont notamment la perte de souveraineté alimentaire, l'abandon de certaines pratiques culturelles, l'appauvrissement, la violence et la militarisation, les violations des droits, la violence institutionnelle et le manque d'accès aux politiques publiques.

TRAVAIL DE SOINS ET GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS

Le modèle dominant exacerbe les effets du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité, et il a une forte incidence sur la production agricole. Il met en danger l'eau et les terres, et restreint l'accès aux ressources naturelles telles que les forêts et la biodiversité, qui sont fondamentales pour les stratégies locales et familiales de préservation de la vie. Il a par ailleurs des effets négatifs sur la santé humaine, notamment à travers la malnutrition et les maladies, ce qui complique encore davantage le travail de soins effectué par les femmes. Les femmes ont un moins bon accès aux ressources et aux technologies nécessaires pour ces activités de soins, notamment les médicaments ou les équipements médicaux.¹⁴

8 Ce concept décrit un ensemble de mécanismes dénoncé par les ATI. Il s'agit notamment de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), de la compensation des émissions de carbone, de la sanctuarisation de la biodiversité et des habitats naturels. Ces projets, avec d'autres, ont en commun de conférer un prix à la nature, et d'en faire une marchandise échangeable, un actif financier.

9 L'extractivisme, en tant que fondement de l'accumulation dans le modèle capitaliste (Gudynas, 2013), renvoie à l'extraction de ressources naturelles principalement destinées à l'exportation, avec peu ou pas de transformation. Il s'accompagne d'effets particulièrement destructeurs sur l'environnement, ainsi que d'un appauvrissement économique et d'une détérioration des conditions de travail. L'extractivisme ne saurait être limité à l'exploitation minière et énergétique : il s'agit plus largement de l'appropriation de grandes quantités de ressources naturelles pour l'exportation, avec peu ou pas de retombées pour les économies locales. Cela s'accompagne de formes d'appropriation allant de la dépossession et du déplacement des activités productives et reproductives des personnes, à l'achat et à la location de terres par le biais de processus de négociation avec les acteurs des populations locales.

10 Herrero, 2017

11 Cardona Calle, Diego; ATI, 2018

12 Baltodano, 2015

13 Ribeiro, 2002

14 OXFAM, 2020, p.42

Il est urgent que soit reconnu le travail non rémunéré des femmes dans les domaines des soins, de l'agriculture et de la production alimentaire, qu'une valeur appropriée soit associée à ces tâches, et que ces activités soient partagées entre les hommes, les femmes et l'État. Il s'agit, entre autres, des soins apportés aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes souffrant de maladies physiques et mentales, aux personnes en situation de handicap, mais aussi des tâches ménagères comme la cuisine, le ménage, la couture et la collecte d'eau et de bois de chauffage. Pour en mesurer l'importance, il suffit de rappeler que ce sont les femmes qui assurent plus des trois quarts des activités de soins non rémunérées à travers le monde, et qu'elles représentent deux tiers de la main-d'œuvre dans le secteur des soins rémunérés.¹⁵ Il a été démontré que les impacts observés sur les forêts et la biodiversité sont liés à une vulnérabilité accrue aux pandémies telles que le COVID-19, ce qui rend encore plus difficiles les activités de soins des femmes dans le monde.¹⁶

Les différents éléments mentionnés ci-dessus éclairent la façon dont ce modèle alimente un capitalisme prédateur, lequel prend pour cible tous les éléments présents dans nos territoires, dans le cadre d'un système de violence structurelle qui rend là encore invisible les activités de soins. On constate également que la violence militaire et paramilitaire ainsi que le crime organisé sont associés aux accaparements de territoires, et que ce sont des outils permettant à la fois de s'attaquer au corps des femmes et de contrôler ces territoires.¹⁷ Une telle situation alourdit encore la charge de travail pour les femmes. Elle se combine avec des réalités locales, dans lesquelles les modes d'organisation patriarcaux ne reconnaissent pas la participation politique des femmes (quand ils ne s'y opposent pas directement), dévalorisant ainsi le travail collectif et la reproduction de la vie.¹⁸

Au total, ces facteurs entraînent une diminution des surfaces agricoles dans les territoires. Ils constituent des obstacles aux pratiques agroécologiques et aux marchés locaux, par leur influence sur l'économie familiale, et par les effets directs de cette influence sur les femmes. Les projets d'extraction empiètent sur les espaces disponibles pour l'agriculture familiale, de type potagers, et rendent de plus en plus difficiles

la collecte de bois de chauffage ou de l'eau dans les forêts. L'érosion du sol et la salinisation des terres sont quant à elles un frein à la production alimentaire locale, et compromettent la conservation et l'échange des semences. En effet, avec la disparition d'espaces pour la multiplication des semences sur place, on perturbe directement l'agrobiodiversité et les zones de parcours des animaux. L'accès à l'eau pour la consommation humaine et domestique se trouve également restreint. Accéder à des aliments implique alors de plus en plus d'acheter des produits industriels et transformés, mais aussi des céréales de base. La GCF est alors moins pratiquée, du fait d'un socle matériel réduit pour la mise en œuvre de ces pratiques sur le terrain, associé à une plus grande charge de travail pour les femmes.

LA LUTTE POUR L'ACCÈS AU FONCIER ET SON IMPORTANCE POUR LA JUSTICE DE GENRE ET LA GCF

L'agriculture paysanne produit jusqu'à 80% des aliments dans les pays non industrialisés, et ce sont les femmes qui assurent 60 à 80% de cette production. Les femmes jouent par ailleurs un rôle essentiel dans la conservation des forêts et de la biodiversité; un rôle étroitement lié à la souveraineté alimentaire, aux forêts et à la biodiversité en ceci qu'il concerne l'alimentation et la nutrition, l'eau et le bois de chauffage, ou encore l'approvisionnement en fourrage pour le bétail.¹⁹ La plupart des femmes réalisent des activités de reproduction sociale et de soins qui participent à protéger la terre et le territoire, en prenant soin de l'eau et de la biodiversité, tout en étant responsables ou en participant à la production, à la gestion ou à la transformation de produits agricoles ou de la forêt. Elles participent de ce fait activement à la GCF.²⁰

Malgré ces différents apports, en matière de propriété foncière agricole, 30% seulement des femmes rurales sont propriétaires des terres agricoles à travers le monde, et elles n'ont pas accès aux moyens de production.²¹ Les espaces de décision à l'intérieur et à l'extérieur des communautés locales sont par ailleurs dominés par les hommes,²² qui sont vus comme mieux à même de gérer la famille et les impératifs de la production agricole et de la gestion des forêts. Même

15 Oxfam, 2020

16 Rede social de justicia e derechos humanos, 2020

17 Santisteban, 2017

18 Ramos Guillen, 2019

19 FAO, 2020

20 Cardona Calle, 2018

21 Un chiffre met en lumière cet écart : sur le montant total des crédits disponibles pour le milieu rural, les femmes ne reçoivent que 5 à 10% de l'aide technique apporté dans ce secteur (FAO, 2015).

22 FAO, 2020

dans les groupes suivant des modèles de propriété collective, les structures patriarcales dénigrent bien souvent le rôle des femmes dans les travaux collectifs et dans la reproduction de la vie. Ces facteurs empêchent les femmes de participer efficacement aux mécanismes de prise de décision, bien qu'elles s'engagent activement dans la défense de leurs terres contre les projets d'extraction.²³ Si nous voulons faire progresser une approche de justice de genre dans le cadre de la GCF, il nous faut observer et dénoncer ces tensions au sein des processus à l'échelle locale.

Lorsque les terres sont louées, les flux d'argent sont principalement gérés par les hommes, en fonction de ce qu'ils jugent important, souvent sans tenir compte des besoins des femmes, qui s'occupent majoritairement de la famille, de l'éducation, de la santé et des soins apportés aux enfants et aux personnes âgées. Le fait que les conditions d'existence ou les moyens de subsistance ne soient pas pris en compte alourdit la charge de travail domestique et de soins. Un tel contexte incite les femmes à choisir de travailler pour des entreprises, y compris celles qui font de la monoculture, en tant que main-d'œuvre bon marché occupant des emplois précaires. Les femmes les plus jeunes choisissent parfois de risquer leur vie en entreprenant une migration sans papiers, devenant ainsi la proie des réseaux de trafic d'êtres humains.

La « masculinisation »²⁴ des territoires (qui creuse les inégalités d'accès à la terre et au foncier) accentue les effets négatifs liés aux projets extractivistes, en réorganisant les espaces locaux et la vie quotidienne autour des valeurs et des désirs d'une masculinité hégémonique. Ce phénomène entraîne divisions et ruptures dans le tissu social, privant les femmes de leurs moyens de subsistance, et surexploitant leur force

de travail. On constate également une augmentation de la violence au sein des familles, de la traite des êtres humains et de la criminalisation des défenseurs des droits humains des femmes. Tout ceci s'accompagne de conséquences néfastes sur le plan social et environnemental, et de dégâts irréversibles sur la santé des femmes et de leurs familles.²⁵

L'accès au foncier est dès lors crucial pour la pratique de la GCF: il doit être reconnu comme l'un des premiers facteurs de dignité, qui permet de reconnaître le rôle des femmes dans la lutte pour les forêts et la biodiversité, et de réorganiser les activités de soins dans la société. Non seulement les femmes sont alors admises en tant que « propriétaires » de la terre, mais cela favorise par ailleurs d'autres logiques de gestion des territoires, des forêts et de la biodiversité, centrées sur le travail de soins et la préservation de la vie.

GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS ET JUSTICE DE GENRE : PLACER LA VIE AU CENTRE.

Pour les ATI, la GCF donne aux populations locales la capacité de contrôler politiquement leurs territoires et leurs ressources communes, à travers des mécanismes horizontaux de prise de décision, qui assurent transparence et reddition de compte au sein du groupe. La GCF cherche à promouvoir les circuits courts, les économies locales et solidaires qui rapprochent les campagnes des espaces urbains. Elle accorde de l'importance aux connaissances, à la culture, à la spiritualité et la diversité présentes à l'échelle locale.²⁶ Elle stimule l'organisation collective, qui représente un pilier de la gestion communautaire des forêts et de l'agroécologie, en tant que pratique souveraine de contrôle territorial des communautés.

Dans le cadre de cette définition de la GCF par les ATI, nous affirmons que les femmes occupent une place centrale dans les pratiques de GCF. Elles détiennent des connaissances approfondies sur les forêts, à travers leur utilisation de produits forestiers liés à l'agriculture familiale, à l'alimentation, au bois de chauffage, à la collecte d'aliments, à l'amélioration de la fertilité des sols et aux pratiques de conservation, ainsi que des connaissances sur les espèces utilisées à la maison et pour la santé. Les femmes possèdent également des connaissances spécialisées sur les arbres et les forêts en

23 En Amérique latine, des expériences locales dans le sud du Mexique offrent un aperçu des alternatives imaginées par les populations afin de reconnaître les droits agraires des femmes. Des assemblées avec des commissions mixtes [d'hommes et de femmes] sont ainsi chargées de rédiger des documents relatifs aux droits des femmes, afin de faire reconnaître la propriété sociale et collective des peuples et de résister aux projets de privatisation et d'accaparement. Les initiatives en faveur de la propriété foncière familiale vont dans le même sens, en promouvant principalement le droit des femmes à faire pleinement partie de collectifs et d'*ejidos* [terres détenues collectivement par le biais de systèmes fonciers traditionnels]; elles bénéficient alors des mêmes droits que les hommes, et la terre devient une propriété familiale. Au-delà de la reconnaissance des droits, de telles initiatives rappellent l'importance pour les femmes de pouvoir s'exprimer et prendre des décisions au sein de la communauté; cela renforce le contrôle politique collectif.

24 Les entreprises extractivistes sont responsables de nombreuses formes de violence à l'égard des femmes, avant même de commencer l'exploitation des matières premières, et après l'épuisement des ressources. Ces violences s'exercent dès que les entreprises envahissent un territoire : des violences physiques et sexuelles pour l'accaparer et le contrôler, des droits bafoués, et une mise en danger des personnes et des écosystèmes dans lesquels les femmes et leurs familles vivent et travaillent.

25 Solano Ortiz, 2015

26 Cardona Calle, 2018

matière de diversité des espèces.²⁷ Ces connaissances et les systèmes de gestion dans lesquels les femmes sont actives revêtent une importance cruciale en cas de crise alimentaire. Cette connaissance des forêts et de la biodiversité, et spécifiquement de l'agrobiodiversité, doit par conséquent être reconnue et exercée avec des conditions et des droits égaux entre hommes et femmes, faisant par là tomber le discours dominant lié à la gestion des forêts et de la biodiversité dans les territoires.

« Des discours trompeurs rendent invisibles les femmes, et en particulier leur rôle dans les sociétés autochtones. Les droits, les forêts et l'agriculture font partie d'une même structure, que l'on ne saurait séparer. Dans les sociétés préindustrielles, de nombreux modes de vie traditionnels s'organisaient autour des forêts et de l'agriculture. La répartition des responsabilités domestiques était plus équitable. Ces discours trompeurs servent le patriarcat et le capitalisme... Quand il y a une rivière, les femmes s'y retrouvent et travaillent ensemble. Avec la modernité et la masculinisation de l'agriculture, et l'arrivée du transport routier, la mobilité des femmes est limitée et dominée par les hommes. » [Shamila Ariffin, AT Malaisie, participante au deuxième webinaire interne des ATI sur la justice de genre dans le contexte de la gestion communautaire des forêts, 21 avril 2022.](#)

Ces stratégies gagnent en importance dans un monde où tout devient commercialisable, où le contrôle capitaliste assujettit toujours plus nos ressources naturelles et communes, ainsi que nos relations entre êtres humains et avec la nature.²⁸ Les femmes mettent en place des techniques de gestion des forêts qui reposent sur la défense des territoires et des ressources communes, la GCF et les liens avec l'agroécologie. Ces liens sont profonds et mènent à la mise en place de technologies alternatives qui soutiennent les femmes, de type technologies écologiques, GFC, pratiques agroécologiques, etc. Cette logique s'oppose au développement des technologies de l'agrobusiness, lesquelles se traduisent par la surveillance et le contrôle des territoires, avec notamment l'utilisation de drones, de géolocalisation et de capteurs, ou aux offres d'assistance technique en ligne pour les programmes de conseils et d'accompagnement agricoles, ou pour les politiques agricoles.²⁹

Les femmes qui habitent dans les campagnes, les forêts, aux abords des rivières et dans les régions littorales ont résisté à la destruction de la biodiversité par l'agrobusiness et les multinationales. Des millions de paysannes et de pêcheuses survivent en mettant en œuvre des pratiques relevant de la GCF. Cela prouve l'ampleur des connaissances progressivement acquises et liées à la façon de s'occuper des territoires, au patrimoine génétique, à la domestication des espèces et à la production et la conservation durables des semences, des aliments et des plantes médicinales (SOF, 2015).

L'exemple des *quebradeiras de coco babaçu* [briseurs de noix de Babassu] de l'État de Maranhão, dans la région de l'Amazonie orientale du Brésil, qui continuent à résister et à se battre pour pouvoir utiliser et protéger le palmier Babassu, permet de mesurer l'ampleur de telles expériences.³⁰ Les jardins potagers ou familiaux reflètent également les connaissances accumulées en matière d'agroécologie et de gestion des forêts et de la biodiversité. Ces pratiques se répandent grâce à l'échange d'expériences, et elles permettent d'établir des liens entre culture et alimentation. Elles facilitent aussi le développement de stratégies et de politiques publiques, avec la création d'une fédération nationale pour la mise en place des conditions de production et de vente artisanale des produits de la forêt et de la biodiversité. Ces luttes de femmes pour la défense de leurs forêts et de la biodiversité révèlent un grand nombre de modes d'organisations, qui se centrent sur la protection des biens communs, des forêts et de la biodiversité. Elles témoignent en outre du fait que les femmes conçoivent la nature, la biodiversité et les connaissances de manière holistique, au sein d'un territoire qui doit être défendu et préservé pour le bien de l'ensemble de l'humanité.

Cet exemple illustre la façon dont les femmes s'organisent à l'échelon local, en mettant en œuvre des solutions d'économie solidaire, d'agroécologie et de GCF qui s'appuient sur une vision éthique de la justice sociale et environnementale, laquelle présuppose une répartition des tâches ménagères, des activités de soins et de la gestion de la production, ainsi qu'une vie sans violence, guidée par le respect et l'égalité. Il s'agit de reconnaître et de valoriser la contribution stratégique

27 FAO, 2020

28 Svampa, 2019

29 Lobo et Curado, 2022

30 Collecte de noix de Babassu. Des familles entières dépendent du palmier Babassu pour leurs moyens de subsistance. Elles utilisent les fibres pour fabriquer les toits, les portes et les fenêtres de leurs maisons, ainsi que des articles ménagers comme les *cofos* (paniers fabriqués avec la paille de Babassu), les *quibanos* (tamis en paille pour tamiser le riz), et les nattes.

des femmes à l'approvisionnement alimentaire, parce qu'elles produisent des aliments diversifiés et sains, préservent la biodiversité agricole, et utilisent une partie de cette production pour la consommation familiale. Consommer ses propres produits représente une stratégie fondamentale pour assurer la souveraineté alimentaire, améliorer la qualité des aliments et réduire les dépenses alimentaires; les familles bénéficient alors d'une plus grande autonomie face au marché. Le fait de consommer sa propre production doit être reconnu, valorisé et encouragé par des politiques publiques, par un accès à des crédits, et par la recherche et la promotion des pratiques de GCF.³¹

CONCLUSION

Il est essentiel de bien comprendre et de ne jamais oublier qu'il existe des visions du monde plus profondes et plus complexes que celles qui se contentent de donner une valeur marchande aux biens communs. Ces visions du monde s'appuient sur une grande diversité de valeurs, et sont souvent liées à certaines cultures et croyances spirituelles. Dans ces systèmes qui ne répondent pas seulement aux besoins ou aux ambitions des modèles d'accumulation et de marchandisation de la nature, les femmes préservent les forêts et la biodiversité par les pratiques de la GCF. Adopter ces visions du monde permet de s'émanciper des logiques capitalistes, racistes et (néo)coloniales qui imposent certains modes de gestion des corps, des territoires et des terres.

Le fait de jeter des ponts entre la justice de genre et la GCF nous aide à lutter contre une manière d'être et d'être au monde androcentrique et patriarcal, qui refuse d'autres formes de connaissance et nie le caractère pluriel des existences. Ces savoirs séculaires, liés à une gestion holistique des biens communs (notamment la terre, les forêts, la biodiversité, l'eau, les semences, leurs usages et leurs transformations) rendent visible le rôle cognitif des femmes, et permettent de comprendre la généalogie des pratiques de préservation des forêts et de la biodiversité.

En affirmant que la GCF, dans un cadre de justice de genre, constitue un outil politique théorique concret, nous élargissons sa signification et la rendons plus riche. Cette conceptualisation de la GCF renvoie à celle de l'importance de l'agroécologie en tant qu'outil politique pour la souveraineté alimentaire et pour la survie des peuples, des populations locales, des forêts et de la

biodiversité. Il faut désormais continuer à échanger sur la façon dont ces pratiques concrètes, qui incluent les connaissances et les sagesses créées et échangées par les femmes, s'inscrivent dans l'objectif politique de *placer la vie, les soins, les forêts et la biodiversité au centre*. Cet objectif oriente notre programme de transformation fondé sur la revendication des droits des femmes, dans le cadre plus large des droits collectifs des peuples. On vise alors ce que certains peuples, groupes et secteurs définissent comme un *éthos communautaire*, où d'autres modes de relations humaines et de soins deviennent possibles, dans le respect de nos droits fondamentaux.³²

Les femmes, les personnes autochtones et les personnes dissidentes du point de vue du genre participent à l'entretien et à la préservation des forêts et de la biodiversité grâce à des pratiques telles que la GCF, et ce malgré les multiples types de violences que subissent leurs corps et leurs territoires. Il est primordial de reconnaître leurs droits et leurs apports si nous voulons promouvoir la justice de genre et démanteler le patriarcat à travers le monde.

« Nous nous opposons à la déforestation et aux feux de forêt, nous prenons grand soin des rivières, nous ne les polluons pas... Nous mangeons sainement, nous partageons les récoltes avec nos villages et communautés sœurs, nous prenons soin des graines; cela renforce nos forêts. »

Sandra Escobar, AT Honduras, participante au deuxième webinaire interne des ATI sur la justice de genre dans le contexte de la gestion communautaire des forêts, le 21 avril 2022.

La continuité de la vie dépend des espaces sociaux pour sa production et sa reproduction. La GCF constitue à nos yeux l'un de ces espaces, en ceci qu'elle inclut la préservation et le soin apporté aux forêts et à la biodiversité à travers le monde. Les pratiques associées à la GCF servent en outre à promouvoir d'autres façons de penser, au-delà de l'économie, des valeurs du marché et de la propriété privée.³³ Ces pratiques renforcent l'accès collectif à la terre et aux territoires. Elles permettent de résister aux nombreux projets qui cherchent non seulement à influencer les politiques d'investissement public en matière de gestion des forêts et de la biodiversité, mais aussi à remettre en cause la défense des modes de vie à l'échelle du territoire. Autant de projets aux

31 SOF, 2015

32 Svampa, 2019

33 Lobo et Curado, 2022

conséquences néfastes, qui s'attachent à privatiser et à piller les biens communs.

Promouvoir la GCF en tant qu'outil politique concret, dans une approche de justice de genre, peut dès lors contrer cette vague de privatisations dans les territoires. Il est de ce fait crucial de garantir la participation politique active des femmes, en reconnaissant pleinement leur corps et leur sexualité, leurs connaissances ancestrales, leurs pratiques spirituelles, leurs droits agraires et fonciers, ainsi que leur rôle dans la reproduction de la vie, dans les activités de soins et dans le développement de la communauté. Il s'agit également de reconnaître la force de leur mémoire et de leur corps, et le courage dont elles font preuve dans la vie quotidienne. Cela passe par la création et l'utilisation d'espaces qui ont été historiquement créés par les femmes, afin que leurs voix et leurs expériences soient entendues, et de manière à resserrer les liens entre la GCF et la justice de genre.

« Replacer la GCF dans un cadre féministe nous permet d'aborder la nature sous d'autres angles, qui sont implicites dans le soin apporté aux forêts. L'aborder par les émotions, la sensibilité, la pratique spirituelle. Cela nous permet de mieux nous voir et de mieux nous reconnaître. » **Theiva Lingam, AT Malaisie, participante au deuxième webinaire interne des ATI sur la justice de genre dans le contexte de la gestion communautaire des forêts, le 21 avril 2022.**

Ce document-cadre sur la justice de genre et la GCF est un projet vivant, qu'il s'agira de continuer à alimenter par des expériences et des dialogues avec les mouvements alliés des ATI, de manière à identifier des éléments communs pour continuer à promouvoir et à revendiquer la protection permanente de la vie, et donc des forêts et de la biodiversité. Il est tout aussi important de reconnaître les perspectives féministes qui s'inscrivent dans la vision politique des ATI, notamment l'écoféminisme et le féminisme communautaire territorial. Ces perspectives nourrissent et développent les approches concrètes à l'échelle locale, et permettent de dévoiler les tensions et les relations de pouvoir qui existent au sein de la GCF, qu'il s'agira de faire tomber dans le cadre de notre stratégie de transformation. Tout cela vise à garantir le droit des femmes à participer pleinement à la vie sociale, politique et économique de leurs communautés, ainsi que leur droit à un accès à l'eau, aux semences et aux conditions de production et de vente avec autonomie et liberté, dans le respect des cycles de la vie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Baltodano, Javier, 2015. La gestion communautaire des forêts (GCF). Consulté sur <https://www.foei.org/fr/publications/la-gestion-communautaire-des-forets/>
- Cabnal, Lorena, 2012. Acercamiento a la construcción de la propuesta de pensamiento epistémico de las mujeres indígenas feministas comunitarias de Abya Yala. [En espagnol uniquement] Consulté sur <https://elizabethruano.com/wp-content/uploads/2019/07/Cabnal-2010-Propuesta-de-Pensamiento-Epistémico-Mujeres-Indigenas.pdf>
- Cardona Calle, Diego, 2018. Gestion des forêts communautaires et agroécologie. Liens et implications. Document des Amis de la Terre International. Consulté sur <https://www.foei.org/fr/publications/gestion-des-forets-communautaires-et-agroecologie/>
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2013. Les forêts, la sécurité alimentaire et la parité : liaisons, diversité et priorités pour l'action <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/693bbc4c-4a72-5ab2-bdee-3a192d3d582b/>
- FAO, 2014. Agricultura Familiar en América Latina y el Caribe: Recomendaciones de Políticas. [En espagnol uniquement] Consulté sur <https://www.fao.org/3/i3788s/i3788s.pdf>.
- FAO. 2015. Se aboga por mayor acceso de las mujeres a la tierra en América Latina y el Caribe. [En espagnol uniquement] Consulté sur <https://news.un.org/es/story/2015/08/1336661>
- FAO, 2017. Atlas de las mujeres rurales de América Latina y el Caribe. [En espagnol uniquement.] Consulté sur <http://www.fao.org/3/a-i7916s.pdf>
- Amis de la Terre International (ATI), 2018. Ce que nous faisons. Justice de genre et démantèlement du patriarcat. Consulté sur <https://www.foei.org/fr/ce-que-nous-faisons/la-justice-de-genre-et-le-demantelement-du-patriarcat/>
- ATI, 2022. Internal document: Notes from the second internal webinar on Community Forest Management and Gender Justice, 21 April 2022. [En anglais uniquement]
- Global Witness, 2020. Last Line of Defence. Consulté sur <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/last-line-defence/>

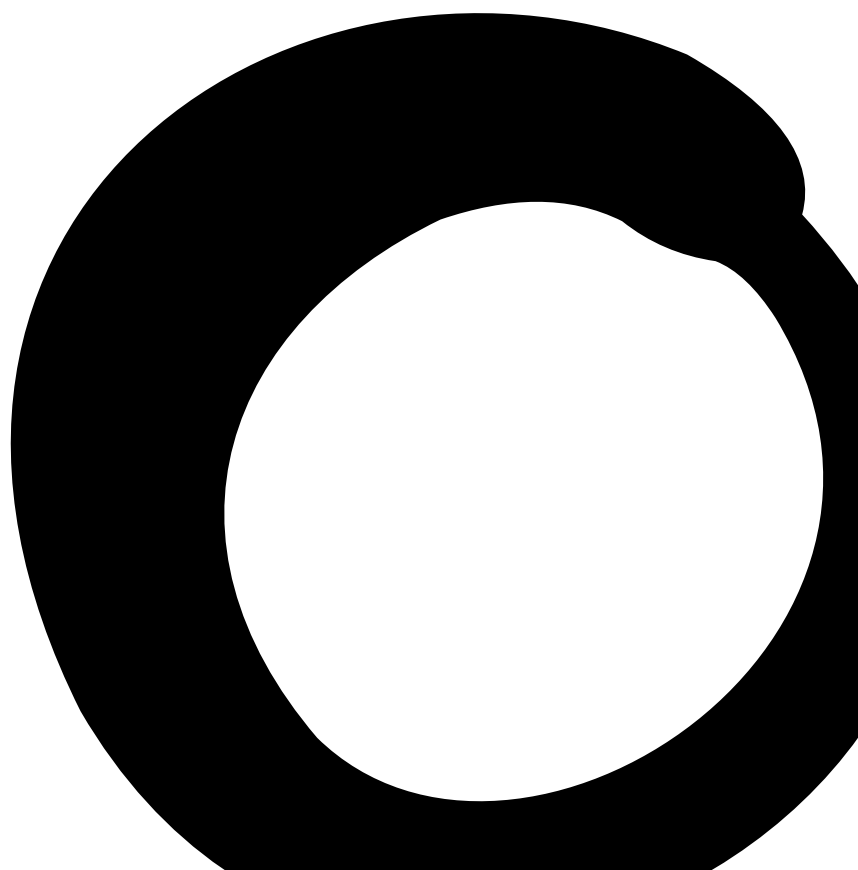
- Gudynas, Eduardo, 2013. "Extracciones, extractivismos y extrahecciones. Un marco conceptual sobre la apropiación de recursos naturales". [En espagnol uniquement] Observatorio del Desarrollo, CLAES, 18, 1-17.
- Herrero A, 2018. Ecofeminismos: apuntes sobre la dominación gemela de mujeres y naturaleza. [En espagnol uniquement] Consulté sur <https://www.ecologiapolitica.info/?p=10136>.
- Korol, Claudia, 2016. Somos tierra, semilla, rebeldía. Mujeres, tierra y territorio en América Latina. [En espagnol uniquement] GRAIN, Acción por la Biodiversidad y América Libre. Consulté sur <https://www.grain.org/es/article/5563-somos-tierra-semilla-rebeldia-mujeres-tierra-y-territorios-en-america-latina>.
- Lobo, Natalia and Curado, Isabela, 2022. Consulté sur <https://capiremov.org/en/experience/agroforestry-feminism-agroecology-interweaving-womens-knowledge-and-practices/>
- OXFAM, 2020. Celles qui comptent. Reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités. Consulté sur <https://www.oxfam.org/fr/publications/celles-qui-comptent>
- Ramos Guillen, Claudia and Schenerock, Angélica, 2020. Megaproyectos, extractivismos y conflictos socioambientales en Chiapas, México. San Cristóbal de Las Casas, Chiapas : Agua y Vida : Mujeres, Derechos y Ambiente A.C. [En espagnol uniquement] Consulté sur <https://aguayvida.org.mx/wp-content/uploads/2021/02/Documento-Megaproyectos-Extractivismos-y-Conflictos-SocioAmbientales-Chiapas.pdf>
- Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, 2019. Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition, édition 11. Le pouvoir des femmes dans les luttes pour la souveraineté alimentaire. Consulté sur <https://www.righttofoodandnutrition.org/fr/le-pouvoir-des-femmes-dans-les-luttes-pour-la-souverainete-alimentaire>
- Rede social de justiça e direitos humanos, 2020. DESMATAMENTO, GRILAGEM DE TERRAS E FINANCEIRIZAÇÃO: Impactos da expansão do monocultivo da soja no Brasil. [En portugais uniquement.] Consulté sur <https://www.social.org.br/images/pdf/2022/relatorio2022.pdf>
- Ribeiro, Sílvia, 2002. Revista Biodiversidad: Medicina tradicional, patentes y biopiratería. [En espagnol uniquement] Consulté sur <https://www.biodiversidadla.org/Documentos/Medicina-tradicional-patentes-y-biopirateria-por-Silvia-Ribeiro>
- Segato, Rita, 2016. Las nuevas formas de la guerra y el cuerpo de las mujeres. [En espagnol uniquement] Consulté sur https://www.feministas.org/IMG/pdf/libro_ritaurasegato.pdf
- SOF, 2015. Las mujeres en la construcción de la economía solidaria y la Agroecología. [En espagnol uniquement] Consulté sur <https://base.socioeco.org/docs/livro-agroecologia-web.pdf>
- Solano Ortiz, Lina, 2015. "Mujer, violencia e industria minera". [En espagnol uniquement] Consulté sur <https://tequiojuridico.org/tequiojuridico/2015/12/DEFENSORAS-DEL-TERRITORIO.pdf>
- Svampa, Maristella, 2019. Neoextractivismo y desarrollo. En Las fronteras del neo-extractivismo en América Latina. Conflictos socioambientales, giro ecoterritorial y nuevas dependencias. [En espagnol uniquement] Consulté sur http://calas.lat/sites/default/files/svampa_neoextractivismo.pdf Pages 14-24
- Urgent Action Fund - Latin America (UAF-LA), 2015. Women Defending the Territory. Experiences of Participation in Latin America. [En anglais uniquement] Consulté sur https://fondoaccionurgente.org.co/site/assets/files/1177/women_defending_the_territory_experience_of_participation_in_latin_america-ilovepdf-compressed.pdf
- Banque Mondiale, 2017. Les femmes dans l'agriculture, des agents de changement pour le système alimentaire mondial.

LA JUSTICE DE GENRE ET LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS PROJET DE DOCUMENT-CADRE



**Les Amis
de la Terre
International**

Claudia Ramos Guillen est l'auteur de cette analyse
écrite pour les Amis de la Terre International 2022.



www.foei.org

Les Amis de la Terre International
Secrétariat
P.O.Box 19199, 1000 GD
Amsterdam, Pays-Bas

Téléphone +31 (0)20 6221369
Web[at]foei.org
Twitter.com/foeint_fr
Facebook.com/foeint